République française
Liberté, égalité, fraternité

Folio n°

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à dix-sept heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en salle Jules ferry, sur la convocation du mercredi 23 septembre 2026 de son Président et sous la Présidence de Jean-Luc JOSSE.

Nombre de membres : en exercice : **13** Présents : **9** votants : **9**

Etaient Présents :

Chantal JARNIOU, Jean-Luc JOSSE, Guillaume SERIS, **Stéphanie HOTKA** représentants le Conseil Municipal,
Jarno THOMAS, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Département (UDAF 76),
Marianne AVENEL, représentant les retraités et les personnes âgées,
Aurélien DELLI, représentant les personnes handicapées,
Céline BEAUTIER, membre qualifiée,
Roxane GUY, membre qualifiée.

Absents Excusés :

Alain QUIBEL, Président,
Jems DELAUNAY, représentant l'insertion et la lutte contre les exclusions,
Claude GOUPIL, Yu DONG, représentants le Conseil Municipal

Mme JARNIOU est désignée secrétaire de séance.

N° 2026-41

Convention entre l'Etat et le CCAS de Notre-Dame de Bondeville : perception d'une recette au titre de l'Espace de Vie Social (EVS) Joséphine Baker.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant qu'au titre de la politique de la Ville et de son contrat de Ville « Engagement quartier 20230 » l'État soutient les actions conduites en faveur des habitants des quartiers prioritaires ;

Considérant qu'à ce titre le CCAS bénéficie d'un financement pour son EVS, équipement de proximité qui répond aux fragilités sociales spécifiques du quartier prioritaire, soutient les familles et constitue une première porte d'entrée vers les dispositifs existants.

Considérant que le montant de cette recette pour 2026 s'élève à 28 178 € (vingt-huit mille cent soixante-dix-huit euros) ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600328-20261006-2026-41-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

République française
Liberté, égalité, fraternité

Folio n°

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Par **9** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention(s),

- **D'approuver** la signature de la convention entre le CCAS de Notre-Dame-de-Bondeville et l'État ;
- **D'approuver** la perception de la recette de 28 178 € sur le budget principal du CCAS (M57).

Le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat.

Affiché le,

Le Président du CCAS,

Alain QUIBEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600328-20261006-2026-41-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026